

COMMUNIQUE DE LA FIPJP - 7 AOÛT 2019

Désolé d'intervenir de nouveau sur la question de la Pétanque à Madagascar, mais il était impossible de ne pas réagir à la suite de ce "communiqué" - supposé être du MJS car nous n'avons aucune idée de la, du ou des auteurs de ce document - compte tenu des erreurs grossières, des affabulations et des contrevérités qu'il contient.

- La première est la mention d'un "Tribunal Administratif du Sport" qui va faire mourir de rire ceux qui, de par le monde, ont, eux, quelques compétences non seulement juridiques mais aussi cognitives. Rappelons simplement qu'il s'agit du Tribunal Arbitral du Sport, traduction de l'appellation anglaise : Court of Arbitration for Sport.

Comme son nom l'indique dans les deux langues il ne s'agit pas d'un "tribunal" au sens où chacun l'entend dans le langage commun, mais d'un organe d'arbitrage avec tout ce que cela implique en matière de saisine, de procédure et de délibéré. Je laisse ceux qui en parlent le plus faire enfin le nécessaire pour disposer d'informations exactes à ce sujet; il n'est jamais trop tard.

- Ils feraient bien également de lire vraiment les recommandations de l'Agenda 2020 - appelé ainsi non pas à cause de l'année en cause, mais parce qu'il contient 20 premières recommandations essentiellement liées aux JO et aux actions du CIO, et 20 autres plus diversifiées et plus générales, par exemple en matière d'éthique - et ils auront plus que du mal à y trouver la justification de ce qu'ils avancent en écrivant : *D'ailleurs, l'agenda olympique 2020 préconise le respect des lois en vigueur des pays membres des fédérations internationales.*

Evidemment cela ne figure nulle part et si nous reconnaissons en revanche que l'affirmation suivante selon laquelle il s'agit d'*Un agenda où tout le monde sans exception, fédérations nationales qu'internationales sont contraintes de s'y soumettre (sic)* il est une autre règle intangible que j'ai déjà rappelée cinq, six ou sept fois dans tous les courriers de la FIPJP, celle selon laquelle les Fédérations Internationales sont seules maîtresses du choix et de l'acceptation des organismes auxquels elles donnent délégation pour les représenter au sein des pays. Il ferait beau voir que des Etats imposent aux FI des représentants dont la moralité, le comportement ou l'incompétence les placeraient automatiquement en dehors de la nécessité de respecter, par exemple les règles du Code Ethique du CIO.

Je rappelle aussi une nouvelle fois que telle est la position du CIO autant à l'égard des fédérations internationales reconnues - tout le monde a suivi les différends avec la FI de lutte il y a quelques années et connaît actuellement ceux avec la FI de boxe, le CIO n'ayant jamais hésité à écarter des fédérations qu'il estime être en dehors des règles olympiques - que vis-à-vis des Comités Olympiques Nationaux pour lesquels les exemples de suspension en attendant leur retour à un fonctionnement normal pour le CIO, sont nombreux.

Je me fais cependant un plaisir de vous donner les motifs de la décision du CIO de suspendre la CNO du Koweït en octobre 2015 : *"Le bureau exécutif du CIO a suspendu le Comité olympique koweïtien afin de protéger le mouvement olympique koweïtien de toute ingérence gouvernementale indue".* Selon le CIO, le Comité olympique koweïtien faisait face à de nombreuses difficultés pour *"préserver son autonomie, en particulier face à de récents amendements à la législation sportive"* dans le pays. (Curieux non pour une instance qui, selon les auteurs du communiqué, appellerait *"à respecter les lois en vigueur des pays des fédérations membres"* ?!!!)

Le CIO vient de nouveau de reconnaître le CNO du Koweït, mais "provisoirement" en rappelant qu'il avait été suspendu *"afin de protéger le Mouvement olympique au Koweït de l'ingérence indue du gouvernement à la suite de l'adoption, dans le pays, d'une loi sur le sport contraire aux principes fondamentaux qui régissent le Mouvement olympique"* et en attendant de voir les résultats de la nouvelle loi sur le sport.

- Pour ce qui est ensuite des relations entre la FIPJP et le Ministère je suis heureux d'apprendre que *"Nous en avons pris acte de toutes les correspondances émanant de cette instance internationale"* (sic) me demandant qui recouvre ce "nous", peut-être de majesté, et m'étonnant car la FIPJP n'a jamais reçu la moindre réponse à ses nombreux courriers - heureusement envoyés en copies à de multiples autres adresses pour être certain de

leur cheminement - ni même le moindre accusé de réception de politesse, contrairement au Comité National Olympique avec les responsables duquel nous avons échangé de nombreux courriers. Je ne peux donc que supposer que la lettre du 29 mai mentionnée comme ayant été envoyée à la FIPJP a, comme d'autres dans l'autre sens, subi un certain blocage à un niveau moins certain ou n'a jamais existé..

- L'affabulation est encore plus belle dans le passage du "communiqué" qui indique : *Les dirigeants (personnes physiques) sont suspendus par la FIPJP, mais la Fédération Malgache de Pétanque (personne morale) reste la seule fédération légalement constituée ayant obtenu un certificat de conformité en bon et due forme à l'époque.*

Il me semble pourtant bien que le relevé de décisions du Comité Exécutif de la FIPJP tenu le 1er mai à Almeria et donc les conclusions ont été diffusées au Ministère comme à de nombreuses autres adresses indique clairement :

"Après avoir entendu MM. Beryl Razafindrainony, ancien président de la Fédération Malgache de Pétanque et M. Jean-Luc Razafindrabe, la Commission de discipline a pris les décisions suivantes :

-Interdiction à vie d'exercer quelque activité que ce soit dans le domaine de la Pétanque pour l'ancien président

-Retrait de la délégation de la FIPJP à la FMP en attendant que soit constituée dans le pays une organisation répondant aux normes d'éthique et de respect demandées lui permettant de recevoir la délégation de la FIPJP.

Il faudra donc m'expliquer où et quand l'ex FMP a conservé son "certificat de conformité en bonne et due forme" d'autant que cette procédure et cette appellation n'ont jamais existé au sein de la FIPJP. Si elle peut rester une association malgache reconnue par son Gouvernement, elle est désormais pour nous une organisation inexistante au niveau international et il est hors de question de la voir revenir par la porte ou par la fenêtre, masquée ou déguisée avec sa cohorte de "maffieux" et de complices que nous ne pouvons malheureusement pas tous sanctionner.

Puis le 12 juin la FIPJP a nettement indiqué dans un courrier également envoyé au Ministère et toujours à d'autres organismes et adresses - précaution indispensable dans cette relation à Madagascar compte tenu du fonctionnement parfois anarchique de certains rouages - : *La représentation de la FIPJP dans votre pays est désormais attribuée à la Fédération Sport Boules Malagasy qui, entre autres, est la seule habilitée à envoyer des équipes aussi bien aux Championnats du Monde - cette année les championnats du Monde des jeunes et des Féminines au Cambodge, l'année prochaine les Championnats du Monde des Messieurs à Lausanne - et aux Championnats d'Afrique qualificatifs, que dans les multiples manifestations multisports où la Pétanque est présente.*

Pour répondre à d'autres remarques stupides formulées par des personnes qui le sont tout autant il faut préciser que, au moment de la décision du Comité Exécutif de retirer sa délégation à la FMP (le 1er mai), aucun de ses membres n'avait connaissance de possibles volontaires pour essayer de reprendre le flambeau. C'est d'ailleurs plus d'un mois après que la décision de reconnaître la création de la FSBM a été entérinée après échanges, conseils et obligations imposées aux nouveaux dirigeants;

- Vous comprendrez donc que les allégations suivantes du communiqué sont carrément inadmissibles à la fois pour des raisons tenant aux véritables lois olympiques et règles du sport mondial déjà évoquées et pour la mise à l'écart définitive des anciens dirigeants et de leurs complices dont les réactions intempestives et obstructives prouvent bien que leurs intérêts étaient et sont toujours loin d'être moraux.

Je les reprends rapidement :

- Ce qui signifie pour nous que, les personnes reconnues par la FIPJP auront la mission de préparer les élections des démembrements du monde de la pétanque à Madagascar, ainsi que celle de la fédération tout en s'occupant des affaires courantes, notamment la préparation de l'équipe nationale et la participation aux rendez-vous internationaux »

Merci pour eux mais pour la FIPJP leur rôle va bien au-delà : ils représentent désormais votre pays dans toutes les instances internationales - Championnats du monde ou continentaux, congrès et réunions internationales, représentations régionales et locales de la FIPJP, missions spécifiques... Ils sont la FIPJP pour Madagascar.

Par contre cette affirmation du "communiqué" me fait penser à la chanson de Dalida "*Paroles, paroles*" puisque ces volontaires n'ont pas obtenu la moindre aide pour le déplacement d'une équipe à Lomé aux Championnats d'Afrique (où l'un des joueurs avait d'ailleurs été menacé ou soudoyé pour ne pas jouer à son niveau) le Président Dolys ayant dû assurer le financement sur ses propres deniers; puisque les autorités multiplient les embûches et les pressions pour freiner leur action et essayer de les faire renoncer; puisque, semble-t-il, le Gouvernement leur aurait interdit de délivrer des licences, les seules qui pourraient leur permettre avec l'aval de la FIPJP et de la FFPJP de venir jouer en Europe ce qui, si cela était avéré - nous continuons à prendre nos renseignements -, serait contraire évidemment aux règles du sport international et sans doute aussi à votre propre droit d'association.

- Après les élections, une AG Extraordinaire doit se tenir pour remplacer la FMP par la FSBM,

Il est hors de question de "remplacer" la FMP par la FSBM. La première est inexistante pour nous alors que la seconde est la déléguée et la représentante de la FIPJP. Il serait certes préférable qu'elle soit reconnue ainsi par le Ministère et que les deux instances travaillent ensemble, mais si ce dernier continue à préférer à écouter les anciens dirigeants et leurs complices, même très bien placés, et à multiplier les obstacles, cela ne changera rien pour la FIPJP. Le seul résultat pourrait alors être le découragement des bonnes volontés qui auront tout fait pour permettre à la Pétanque Malgasy de tenir son rang et de redorer l'image du pays auprès des autres fédérations, et leur renoncement. En ce cas il se passerait sans doute un "certain temps" comme disait Fernand Raynaud avant qu'une autre organisation bénéficie de la reconnaissance de la FIPJP tant le processus d'enquête serait long.

- Changement d'appellation après avoir effectué une élection démocratique.

Rêve éveillé : ce n'est pas parce que la FMP changerait de nom qu'elle retrouverait une certaine virginité et obtiendrait l'absolution sachant que les "maffieux" seraient toujours derrière. La FSBM est une nouvelle organisation et c'est à elle qu'il appartient d'organiser à la fois son fonctionnement, ses découpages régionaux en ligues ou/et en comités locaux sans nécessairement reprendre ce qui existe déjà avec toutes les dites "ententes" souvent mises à jour, son mode d'élection et, ensuite, l'élection de son comité directeur et de ses principaux dirigeants par les seules instances qui auront été mises en place avec l'assurance qu'elles respecteront l'esprit de notre sport et l'éthique sportive et morale à tous les niveaux.

- Et cela passe par la mise en place d'un comité de gestion provisoire et non par la reconnaissance directe et immédiate d'une nouvelle fédération qui n'a pas respecté toutes les procédures légales quant à sa mise en place. Le MJS affiche pleinement sa disposition à octroyer une attestation aux personnes reconnues par la FIPJP pour s'occuper provisoirement de la discipline, en attendant la régularisation de la situation conformément aux textes en vigueur au niveau international

Réponse déjà donnée sur ce point appuyée que la position du CIO qui s'élève en permanence contre "*toute ingérence gouvernementale*", y compris, chacun l'aura compris, par la mise en œuvre de dispositions législatives et réglementaires tendant à imposer ses vues. En tout cas la FSBM est d'ores et déjà dans une situation parfaitement conforme aux "*textes en vigueur au niveau international*" y compris à ceux du CIO et aux principes généraux du droit international.

La FSBM n'est pas un comité de gestion provisoire; elle est la FIPJP à Madagascar et c'est à elle de s'organiser en toute indépendance. Elle peut compter sur l'appui total de la Fédération Internationale dans ce combat dur et apparemment inégal pour se faire entendre et défendre notre sport dans le respect des valeurs d'éthique et d'honnêteté sans lesquelles rien de solide ne se construit.

Claude AZEMA
Président de la FIPJP

